

Maison des droits Jeanne Chauvin

Cet équipement permet aux habitants d'y trouver de l'information sur les dispositifs municipaux mais également sur les différents droits qu'ils peuvent prétendre sans avoir à se déplacer jusqu'à l'Hôtel de Ville.



[Participez à l'enquête sur la maison des droits](#)

Les trois missions principales sont axées autour :

- de l'aide aux victimes
- de l'accès aux droits
- de l'accès aux outils numériques

Vous pouvez y trouver des permanences de partenaires comme l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL), Association des paralysés de France (APF) France handicap, Aide aux victimes et mesures judiciaires (Avimej), Aide Insertion Professionnelle (AIP), Initiatives 95-78 et la Mission locale mais également de l'aide pour :

- la rédaction et à la constitution de dossiers administratifs
- un accompagnement pour les démarches administratives en ligne
- des renseignements de tout ordre administratif et/ou social
- de l'information, orientation et prises de rendez-vous vers les services partenaires compétents.

Les permanences de Juillet 2026 :

Pendant les vacances d'été, la Maison des Droits sera fermée tous les samedis.

[Mission locale](#)

[Aide à l'insertion professionnelle](#) (AIP)

[Aide aux victimes et mesures judiciaires](#) Psychologue

[Aide aux victimes et mesures judiciaires](#) Juridique

Juridique, droit des étrangers

[Association des paralysés de France](#) (APF) France handicap

Médiation

Initiatives 95-78

[Point conseil budget](#) (CCAS)

[Agence nationale pour l'information sur le logement](#) (ADIL)

lundis 6, 13, 20 et 27 juillet 8h30 - 12h / 14h - 17h (RDV)

PAS DE PERMANENCE 14h - 17h (sur RDV)

vendredi 17 juillet 9h30 - 12h (RDV)

vendredi 10 juillet 9h30 - 12h / 14h-17h30 (RDV)

PAS DE PERMANENCE 8h30 - 12h (RDV)

PAS DE PERMANENCE 14h - 16h (RDV)

SUR RDV SUR RDV

jeudi 2 juillet 14h -16h

vendredi 24 juillet 8h30 - 12h (RDV)

vendredi 24 juillet 14h-17h30 (RDV)

Coordonnées

Maison des droits Jeanne Chauvin

18 avenue des Chênes

77270

Villeparisis

maisondesdroits@mairie-villeparisis.fr

01 87 06 58 80

Infos pratiques

Horaires d'ouverture à compter de janvier 2026 :

Lundi	8h30 / 12h	14h / 17h30
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	8h30 / 12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h / 17h30
Vendredi	8h30 / 12h	14h / 17h30
Samedi	un samedi par mois 8h30 / 12h	Fermée
Dimanche	Fermée	Fermée

Toutes les permanences sont sur rendez-vous.

Pendant les vacances d'été, la Maison des Droits sera fermée tous les samedis.

Hors les murs à compter de janvier 2026 : *Pas de bus citoyen pendant les vacances scolaires*

BUS CITOYEN : *(tout changement imprévu sera indiqué sur le site de la ville).*

Lundi	Quartier Normandie Niémen	9h / 11h30
Mercredi	Quartier Vieux Pays - Mairie	9H / 11h30
Vendredi	Quartier Renan/Lavoisier/La Poste - La poste	14h30 / 16h30

Documents

[DEC 2026-12389 - convention de bénévolat maison des droits](#)

[DEC 2026-12391 - convention de bénévolat maison des droits](#)

[DEC 2026-12390 - convention de bénévolat maison des droits](#)

Liens utiles

[Une oeuvre sur la Maison des droits](#)